

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.
A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 32 / Représentés : 3 Votants : 35

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS -
MODIFICATION**

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs. Ce dernier doit être mis à jour lors de la création ou de la suppression d'emplois par délibération après avis du comité technique ;

Madame la présidente explique aux délégués communautaires que suite aux dernières créations de postes il y a lieu :

- De procéder à la création des postes permanents définis en annexe ;
- De procéder à la suppression des postes permanents définis en annexe ;
- De procéder à la création des postes non permanents définis en annexe ;
- D'inscrire aux budgets les crédits supplémentaires éventuellement nécessaires.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune établi au 1^{er} décembre 2020 comme suit :

AR PREFECTURE

063-246301097-20201210-20201210_20-DE
Regu le 15/12/2020

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	8	0	8	8	7	0	7	7	1	0	1	1
Attachés territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
Attaché	2		2	2	2		2	2				
Rédacteurs territoriaux	3	0	3	3	3	0	3	3	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2	2		2	2				
Rédacteur principal 2ème classe												
Rédacteur	1		1	1	1		1	1				
Adjoint administratifs territoriaux	3	0	3	3	2	0	2	2	1	0	1	1
adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1	1		1	1				
adjoint administratif principal 2ème classe	1		1	1					1		1	1
adjoint administratif	1		1	1	1		1	1				
Filière technique	4	0	4	4	3	0	3	3	1	0	1	1
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	1		1	1	1		1	1				
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	3	0	3	3	2	0	2	2	1	0	1	1
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe												
Technicien	3		3	3	2		2	2	1		1	1
Adjoint techniques territoriaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe												
Adjoint technique principal 2ème classe												
Adjoint technique												
Filière culturelle	10	0	10	10	10	0	10	9.3	0	0	0	0
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
bibliothécaire	2		2	2	2		2	2				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	0	4	4	4	0	4	3.5	0	0	0	0
assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	1		1	1	1		1	1				
assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	3		3	3	3		3	2.5				

AR PREFECTURE

063-246301097-20201210-20201210_20-DE
Regu le 15/12/2020

assistant de conservation du patrimoine													
Adjoints territoriaux du patrimoine	4	0	4	4	4	0	4	3.8	0	0	0	0	
adjoint du patrimoine principal 1ère classe													
adjoint du patrimoine principal 2ème classe													
adjoint du patrimoine	4		4	4	4		4	3.8					
Filière médico-sociale	5	0	5	5	3	0	3	3	2	0	2	2	
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle													
assistant socio-éducatif 1ère classe													
assistant socio-éducatif 2ème classe	1		1	1	1		1	1					
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2	0	0	0	0	2	0	2	2	
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle													
éducateur de jeunes enfants 1ère classe													
éducateur de jeunes enfants 2ème classe	2		2	2					2		2	2	
Agents sociaux territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0	
agent social principal 1ère classe													
agent social principal 2ème classe													
agent social	2		2	2	2		2	2					
Filière animation	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	
Animateurs territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	
animateur principal 1ère classe													
animateur principal 2ème classe													
animateur	1		1	1	1		1	1					
TOTAL GÉNÉRAL	28	0	28	28	24	0	24	23.3	4	0	4	4	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201210-20201210_20-DE
Reçu le 15/12/2020

CCEDA
CC 10/12/2020
(20)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.